

Règlement du Jeu

"Schtroumpf la vie - Course aux médailles"

ARTICLE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

SYSTEME U CENTRALE NATIONALE, Société Anonyme coopérative à capital variable, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro B 304 602 956, dont le siège social est situé Parc Tertiaire ICADE – 20 rue d'Arcueil – 94533 RUNGIS CEDEX, organise un Jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulé "Grand jeu Schtroumpf la vie - Course aux médailles".

ARTICLE 2 : DUREE DU JEU ET ACCESSIBILITE

Le "Grand jeu Schtroumpf la vie - Course aux médailles" débute le 2 novembre 2016 à 8h00 et se termine le 30 novembre 2016 inclus à 23h59 (heures françaises de connexion faisant foi).

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

La Société Organisatrice organise le Jeu sur le réseau Internet en se connectant à l'adresse URL magasins-u.com/schtroumpflavie.

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine (Corse incluse). Il est réservé aux personnes détentrices d'une Carte de fidélité U et dont le magasin U se situe en France métropolitaine.

Sont exclues du "Grand jeu Schtroumpf la vie - Course aux médailles" les personnes ayant directement participé à l'élaboration du Jeu à savoir les membres permanents ou occasionnels de :

- Système U Centrale Nationale – Direction Communication
- Brand Loyalty
- IMPS
- Gulfstream Communication
- SCP BRISSE-BOUVET-LLOPIS

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement (ci-après « le Règlement ») dans son intégralité, des règles déontologiques en vigueur sur Internet (netiquette...) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en France.

Le non respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation.

Une inscription par personne (même nom, même adresse postale, même adresse e-mail) est autorisée pendant toute la durée du jeu.

Toute tentative d'inscriptions multiples d'une personne physique (avec des adresses e-mail différentes par exemple) entraînera l'exclusion définitive de sa participation et l'annulation immédiate de tout gain potentiellement obtenu. De fait, la participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres Participants. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier des conditions précitées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier ne pourra, en cas de gain, bénéficier du (des) lot(s).

ARTICLE 4 : MODALITES D'INSCRIPTION

Pour participer au "Grand jeu Schtroumpf la vie - Course aux médailles", chaque Participant doit s'inscrire préalablement et devenir membre de « Mon espace U » en renseignant son numéro de Carte U.

Pour s'inscrire, il suffit de se rendre l'adresse URL suivante : pour le site magasins-u.com : <http://www.magasins-u.com>, pour les sites locaux : www.enseigneu-ville.com (ex : www.superu-lodeve.com). Une fois sur le site (adresses URL ci-dessus), chaque Participant doit cliquer sur le lien « Inscrivez-vous » situé dans « Mon espace U » et remplir le formulaire d'inscription qui s'affiche, comprenant l'ensemble des champs obligatoires suivants : en possession Carte U (obligatoire pour participer), numéro de CARTE U, date de naissance associée à la CARTE U, civilité, nom, prénom, date de naissance, magasin U, adresse e-mail, mot de passe.

Le Participant doit, pour finir, valider le formulaire d'inscription afin que son inscription soit prise en compte. L'ensemble des informations communiquées dans les champs identifiés comme obligatoires doivent être valides.

Tout formulaire rempli de manière incomplète ou incompréhensible ne pourra être pris en considération. L'inscription se fait exclusivement par Internet. Toute inscription par un autre moyen (numéro de téléphone, numéro de télécopie, courrier postal ou courrier électronique, etc.) ne pourra être prise en compte.

Dans le cas où le Participant dispose déjà d'un compte à « Mon espace U » sur le site magasins-u.com, il lui suffit de se connecter en cliquant sur le lien « Connectez-vous » situé dans « Mon espace U » et s'identifier à l'aide de son adresse e-mail et de son mot de passe (ci-après dénommés « identifiants »). Toutefois, il ne pourra participer que s'il a renseigné son numéro de Carte U.

La connexion et l'inscription peuvent également s'effectuer directement depuis le "Grand jeu Schtroumpf la vie - Course aux médailles" en cliquant sur "C'est parti".

Le Participant est seul responsable de l'utilisation qu'il fait de ses identifiants et s'engage à ne pas les communiquer. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'utilisation frauduleuse de ses identifiants.

Il est interdit d'indiquer des coordonnées inexactes, le nom ou le prénom d'une personne autre que celui du participant et détenteur de la Carte U. A toutes fins utiles, la Société Organisatrice rappelle que les coordonnées renseignées lors de la Participation au Jeu seront utilisées aux fins de délivrer au(x) Gagnant(s) toutes les informations nécessaires pour profiter de son gain (nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale, magasin U, etc.).

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation d'une personne ayant communiqué des coordonnées inexactes ou ayant participé de façon frauduleuse.

ARTICLE 5 : DEROULEMENT DU JEU

Une fois authentifié à son Espace U, le Participant doit sélectionner le magasin U dans lequel il souhaite récupérer son lot, s'il est désigné gagnant au tirage au sort du 1^{er} décembre.

Le Participant est ensuite invité à cumuler des médailles en jouant à 4 jeux mis en ligne à raison d'un nouveau par semaine :

- **Schtroumpf qui peut !**
- **Memo-Schtroumpf** (disponible à partir du 9 novembre 2016)
- **Schtroumpfe les erreurs** (disponible à partir du 16 novembre 2016)
- **À la recherche du Schtroumpf perdu** (disponible à partir du 23 novembre 2016)

Le participant disposera de 5 parties par jour à chaque jeu pour cumuler des médailles.

Le compteur de médailles se met à jour en temps réel. Aussi, si un joueur quitte le jeu en cours de partie :

- Sa partie est décomptée de ses parties totales du jour
- Le participant ne cumule aucune médaille

Un tableau permet au participant de connaître son classement et le nombre de médailles cumulées.

Les 6 000 participants ayant cumulé le plus de médailles sur toute la durée du jeu feront parti du tirage au sort qui aura lieu le 1er décembre.

Le jeu "Schtroumpf qui peut !"

Le participant doit emmener son Schtroumpf le plus loin possible en évitant les obstacles grâce aux flèches haut et bas du clavier sur ordinateur ou en guidant le personnage au doigt sur écran tactile.

Les médailles cumulées s'affichent à l'écran de 5 en 5.

Le jeu "Mémo-Schtroumpf"

Le participant doit retrouver les 12 paires en cliquant sur le dos des cartes pour les retourner. Il ne pourra voir que deux cartes à la fois.

Nombre de médailles gagnées, si le participant trouve les 12 paires :

- En moins d'1 min 30 : 65 médailles
- Entre 1 min 31 et 2 min : 40 médailles
- Entre 2 min 01 s et 2 min 30 : 20 médailles
- Plus de 2 min 30 : 10 médailles

Le jeu "Schtroumpfe les erreurs"

Le participant doit trouver les différences entre les 2 dessins. Le nombre de différences à retrouver s'affiche à l'écran au début du jeu. Le joueur devra les identifier en cliquant dessus, sur le deuxième dessin.

Nombre de médailles gagnées si le participant trouve toutes les différences :

- En moins d'1 min 30 : 70 médailles
- Entre 1 min 31 et 2 min : 45 médailles
- Entre 2 min 01 s et 2 min 30 : 25 médailles
- Plus de 2 min 30 : 15 médailles

Le jeu "À la recherche du Schtroumpf perdu"

Le participant doit retrouver les 5 Schtroumpfs, objets ou animaux perdus dans l'image en cliquant dessus.

Les éléments devant être retrouvés s'affichent en début de jeu et en cliquant sur le lien "Quels sont les Schtroumpfs perdus ?" sous l'image.

Nombre de médailles gagnées si le participant retrouve tous les éléments :

- En moins d'1 min 30 : 140 médailles
- Entre 1 min 31 et 2 min : 90 médailles
- Entre 2 min 01 s et 2 min 30 : 50 médailles
- Plus de 2 min 30 : 30 médailles

ARTICLE 6 : DESIGNATION DES GAGNANTS AU TIRAGE AU SORT

A l'issue du Jeu, le 1^{er} décembre 2016, la Société organisatrice désignera les 3 000 gagnants par tirage au sort parmi les 6 000 participants ayant cumulé le plus de médailles. Les 2 000 premiers participants tirés au sort gagneront une tablette ASUS et sa housse et les 1 000 suivants gagneront une peluche Schtroumpf.

Les participants seront tirés au sort au hasard grâce à un algorithme développé par la société Gulfstream Communication (agence de communication en charge de la réalisation et de l'hébergement de schtroumpflavie.magasins-u.com disponible sur magasins-u.com).

En cas de contestation, seule la base de données détenue par la société Gulfstream Communication fera foi pour désigner les Gagnants.

La Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer, à tout moment, la production de justificatifs concernant l'identité du Participant. Faute de réponse du Participant sous 3 jours à une demande de justification, le Participant sera exclu du Jeu et le gain sera perdu.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant les gains attribués par tirage au sort.

Les Gagnants seront prévenus individuellement par e-mail. Cet e-mail leur présentera les modalités pour l'attribution de leur lot.

Aucune liste des Gagnants et/ou résultat ne sera communiqué sur le site, par téléphone ou par écrit.

Les Gagnants autorisent toute vérification concernant leur identité. Toutes indications d'identité falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraîneront l'élimination de la participation.

ARTICLE 7 : DOTATIONS ET ATTRIBUTION DES DOTATIONS

7.1. Dotations

La dotation globale mise en jeu est d'une valeur commerciale totale de quatre cent neuf mille huit cent quatre vingts (409 880) euros TTC, répartie comme suit :

- deux mille (2 000) tablettes ASUS d'une valeur totale de trois cent cinquante huit mille (358 000) euros TTC et deux mille (2 000) etuis d'une valeur totale de trente neuf mille neuf cent quatre vingts (39 980) euros TTC.
- mille (1 000) peluches Schtroumpfs (4 modèles) d'une valeur totale de onze mille neuf cent (11 900) euros.

Pour la parfaite compréhension des Participants sur les caractéristiques de la Tablette à gagner, une description de ces caractéristiques figure ci-dessous :

Pour la parfaite compréhension des Participants sur les caractéristiques de la Tablette à gagner, une description de ces caractéristiques figure ci-dessous :

Tablette ASUS Z300M-6B032A

Système d'exploitation : Android 6.0 Marshmallow

Ecran 10.1", résolution 1280x800

Dalle IPS

Ecran tactile multipoint

CPU : Mediatek 8163 QuadCore 1.3Ghz

Mémoire : DDR3L 2Go

Stockage : 16 Go eMMC

Réseau sans fil : WLAN 802.11 a/b/g/n - Bluetooth 4.0

Webcam : Webcam sur face avant de 2 mégapixels - Webcam sur face arrière de 5 mégapixels

Audio : Double haut-parleurs en face avant

Interface :

- 1 x jack audio 2-en-1 (écouteurs / microphone)
- 1 x micro USB
- 1 x micro lecteur de carte mémoire (micro SD jusqu'à 128 Go)
- Compatibilité Miracast

Capteur : Accéléromètre, boussole

Application :

- Interface Asus ZenUI :
- Audio Wizard

- MiniMovie
- PhotoCollage
- Do It Later
- Dual Apps

Batterie : Batterie Li-polymère 4680 mAh, 18 Wh - Jusqu'à 8 heures d'autonomie *

Couleur : Blanc

Dimensions : 251.6(L)*172(W)*7.9(H) mm

Poids : 490 g

Références :

- Nom du modèle : Z300M-6B032A
- PN : 90NP00C2-M01090
- EAN : 4712900404609

Les caractéristiques sont sujettes à des modifications sans préavis.

** Dépendant de la configuration et de l'utilisation.*

Tablette fournie avec une housse pour tablette 10 pouces, système de support avec position horizontale, fermeture élastique, protection totale de la tablette, accès aux connecteurs et touches latérales. Couleur : bleue.

7.2. Attribution des Dotations

Tablettes ASUS et housses

Pour récupérer son lot, le gagnant devra se présenter, muni de l'email de confirmation du gain et de sa pièce d'identité, dans le magasin U qu'il aura sélectionné lors de sa participation au "Grand jeu Schtroumpf la vie". Il sera averti par un SMS, au plus tard le 9 janvier 2017, lorsqu'il pourra se présenter en magasin, et dans un délai de 5 semaines.

Si le gagnant se présente en magasin après le 13 février 2017, son gain sera annulé.

Peluche Schtroumpfs

Pour récupérer son lot, le gagnant devra se présenter, muni de l'email de confirmation de son gain et de sa pièce d'identité et, dans le magasin U qu'il aura sélectionné lors de sa participation au "Grand jeu Schtroumpf la vie", le 18 décembre 2016 au plus tard. Le modèle de peluche remis au gagnant sera du ressort du magasin.

Si le gagnant se présente en magasin après le 18 décembre 2016, son gain sera annulé.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS SPECIFIQUES

8.1. Connexion et utilisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet et notamment l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou des piratages, ou les risques de contamination par d'éventuels virus présents sur le réseau.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dommage direct ou indirect issu d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et en cas de dommage qui en résulterait, et sans que cette liste ne soit limitative, en cas de :

- dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
- défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication pouvant entraîner des problèmes d'acheminement ;

- mauvaise utilisation ou incident liés à l'utilisation de l'ordinateur ainsi que tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- défaillances liés à virus, bogue informatique, anomalie technique, etc.

Il appartient au Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site développé dans le cadre de ce Jeu et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des Gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant s'inscrire et participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

8.2. Convention de preuve

La Société Organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

8.3. Informatique et liberté

Les Participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant enregistrées dans le cadre du présent « Jeu » sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la confirmation et l'envoi de leur gain.

8.4. Remboursement des frais

Tout Participant au Jeu peut obtenir sur simple demande écrite le remboursement de ses frais de connexion correspondant au temps de Jeu sur la base d'une connexion de 3 min au tarif réduit, soit 0,15 euros.

La demande de remboursement doit être adressée par courrier après la date de clôture du Jeu, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse ci-dessous et indiquer :

- les noms, prénom, adresse postale et adresse email du Participant (identiques à ceux figurant dans le formulaire de participation)
- Le nom du jeu auquel il a participé
- Une photocopie de sa pièce d'identité
- La date et l'heure de sa participation
- Une photocopie de la facture détaillée de l'opération téléphonique et/ou fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile
- Un RIB

SYSTEME U Centrale Nationale
Direction communication – Pôle contenu
Jeu "Schtroumpf la vie"
Parc Tertiaire ICADE, 20, rue d'Arcueil – 94533 RUNGIS Cedex

Les frais engagés par le Participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande sur la base courrier au tarif lent en vigueur (20g).

Nonobstant ce qui précède et étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès à schtroumpflavie.magasins-u.com s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter à inspirationsfemme.magasins-u.com et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Le remboursement sera effectué par chèque, virement ou tout autre moyen, dans les 60 jours de la réception de la demande, après vérification du bien fondé de la demande.

Une seule demande de remboursement par Participant ayant rempli le formulaire en ligne (même nom, même adresse) sera prise en compte. Toute demande de remboursement parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

Toute réclamation concernant les remboursements des frais de participation devra être adressée à l'adresse du Jeu dans un délai de 3 mois à compter de la date de fin d'opération. Au delà de ce délai, les réclamations ne pourront être traitées.

8.5. Propriété intellectuelle

Le site et tous les droits qui lui sont rattachés sont la propriété exclusive de Système U et IMPS. Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site et sur ceux auxquels il permet l'accès font l'objet d'un droit d'auteur et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

ARTICLE 9 : DEPOT LEGAL ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le Règlement complet est déposé à la SCP BRISSE-BOUVET-LLOPIS, huissiers de justice associés, 354, rue Saint-Honoré – 75001 PARIS.

En complément de ce qui précède, le Règlement du présent Jeu est accessible sur magasins-u.com/schtroumpflavie.

Le Règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site.

Le Règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante :

SYSTEME U Centrale Nationale
Direction communication – Pôle contenu
Jeu "Schtroumpf la vie"
Parc Tertiaire ICADE, 20, rue d'Arcueil – 94533 RUNGIS Cedex

(Timbre remboursé sur demande sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur, sur simple demande accompagnant la demande de règlement). Les demandes seront honorées dans un délai moyen de 2 mois.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant le Jeu, et notamment l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que la liste des Gagnants.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le Règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté née ou à naître, liée à l'interprétation, l'application du présent Jeu ou de son Règlement sera soumise à la Société organisatrice et ses décisions seront sans appel.

Les contestations ou réclamations relatives au Jeu et/ou à son Règlement devront être formulées par écrit et ne pourront être prises en considération au-delà d'1 mois à compter de la clôture du Jeu.